



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-66**

**LUNDI 14 AVRIL 2025, À 18 H 30  
À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE**

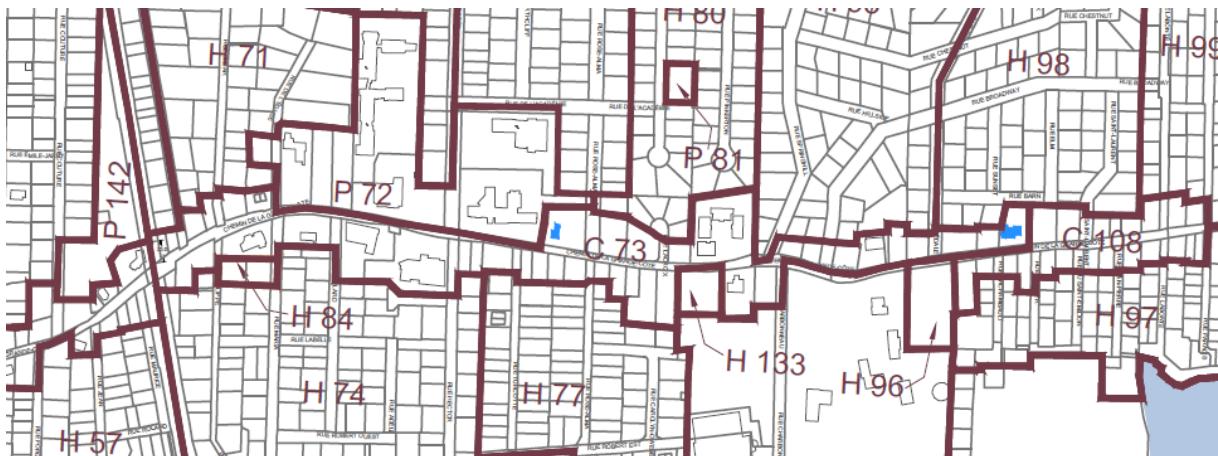
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801-66 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE C-73,  
D'AUTORISER LES TERRASSES AU TOIT POUR TOUS LES USAGES ET AUTRES  
MODIFICATIONS**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 mars 2025, le premier projet du règlement suivant :

**801-66 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE,  
AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE C-73, D'AUTORISER LES  
TERRASSES AU TOIT POUR TOUS LES USAGES ET AUTRES  
MODIFICATIONS**

**QUE** ce projet de règlement a pour but d'ajouter les usages *Service de toilettage pour animaux domestiques* et *Vente au détail de marchandises pour animaux* à la zone C-73, et d'autoriser les terrasses au toit pour tous les usages en plus d'autres modifications;





**QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 14 avril 2025, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Rosemère**, 100 rue Charbonneau. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

**QUE** ledit projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui s'applique à la zone C-73, dont la description ou l'illustration peut être consultée au greffe de la municipalité et une autre qui s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité;

**QUE** ce projet de règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 4 AVRIL 2025

Le greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ABD".

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins